



**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

**CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE**

**OPTION SYSTÈMES À DOMINANTE CULTURE**



**Par  
apprentissage**

### LES METIERS :

Avec un Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole, option systèmes à dominante culture, vous pouvez travailler en tant que :

- Salarié agricole
- Chef de culture
- Responsable d'exploitation

### LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 30 ans
- Jeune de 15 ans issu d'une 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

### POURSUITES D'ETUDES :

- **BTSa Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole**  
(CFA agricole du Gers)
- **Certificat de Spécialisation Production, Transformation, Commercialisation des Produits Fermiers**  
(CFA agricole du Gers)
- **BTSA Agronomie : Production Végétale**  
(Lycée Beaulieu Lavacant)
- Autres spécialités de BTS

### L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance :

- **2 semaines au CFA agricole**
- **2 semaines en entreprise**

Nombre de semaines par an au CFA agricole :

- **2nde** : 15 semaines
- **1ère** : 19 semaines
- **Terminale** : 20 semaines

Durée de la formation : 3 ans  
(réduction possible sur 2 ans)

Début de la formation : mi-septembre



[www.epl.auch.educagri.fr](http://www.epl.auch.educagri.fr)  
[@cfaa.du.gers](https://www.facebook.com/cfaa.du.gers)



## LE CONTENU DE LA FORMATION :

Enseignements Généraux (environ 19h par semaine)	
Français	3h
Histoire - Géographie - Instruction Civique	2h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	2h
Éducation socio-culturelle	2h
Économie	1h
Mathématiques	2h
Physique - Chimie	1h
Informatique	2h
Hygiène - Prévention - Environnement	2h
Education Physique et Sportive	2h
Enseignements technologiques et professionnels (environ 16h par semaine)	
Agronomie	4h
Zootechne	4h
Agroéquipement	3h
Biologie - Écologie	2h
Sciences économiques et gestion agricole	2h
Sciences et techniques professionnelles	1h



## L'OBTENTION DU DIPLÔME :

Le diplôme s'obtient :

- en contrôle continu tout au long de la formation.
- en examen final

Passage du BEPA Travaux d'Exploitation Polyculture Elevage à la fin de la 1ère

L'obtention du diplôme permet de demander le Certiphyto (exécutant)

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

En choisissant l'apprentissage, vous devenez salarié d'une entreprise. Vous devez signer un contrat d'apprentissage avec **une exploitation agricole**. Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

## LA GRILLE DE SALAIRE :

Salaire mensuel minimum			
	1ère année	2ème année	3ème année
15 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

